

# Les brèves du Sundep Paris

Novembre 2010



## Continuons le combat

Malgré une formidable mobilisation contre la réforme des retraites tant par sa durée, par son ampleur que par l'adhésion du peuple, la loi a été promulguée. Un appel à la grève générale aurait sans doute fait plier ce gouvernement et nous le regrettons. Mais cette forte mobilisation aura au moins le mérite de montrer que le pouvoir en place n'est pas du côté du peuple mais de celui des riches.

A peine ce dossier sur les retraites bouclé et bâclé, d'autres dossiers tout aussi chauds nous attendent : l'emploi, les salaires et la protection sociale. Il est de notre responsabilité de nous engager sans faiblir dans ces combats, sans attendre 2012 !



## Résistance : solidarité financière envers les grévistes

Pour préparer les mouvements à venir, continuons la solidarité financière comme le SUNDEP Paris l'a fait en remettant un chèque de 500 euros à SOLIDAIRES, pour soutenir le mouvement contre la réforme des retraites.

Les militants du SUNDEP Paris ont également participé à cet élan selon les moyens de chacun.

## Soutien scolaire à la rentrée 2011

Déclaration du ministre de l'Éducation le vendredi 29 octobre sur BFMTV : « Nous travaillons actuellement sur l'idée qu'à la prochaine rentrée scolaire des élèves de 6e ou en 5e en difficulté puissent bénéficier d'un soutien scolaire spécifique en lecture et en calcul avec des professeurs des écoles.

Nous allons en discuter avec les syndicats, puisque c'est le métier des professeurs des écoles, qu'ils viennent au collège continuer, terminer cet apprentissage fondamental »

Le ministre de l'Éducation nationale réagit à la proposition du président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, de créer un examen, en fin de CM2, « de validation des savoirs fondamentaux ».

Encore une nouveauté de nos gouvernants ! Est-ce l'arbre qui va cacher la forêt alors que des dizaines de milliers d'emplois vont disparaître dès la prochaine rentrée scolaire ?

**SUNDEP-Solidaires** Académie de Paris 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET

Tel : 01 43 60 59 47 - Email : [ac-paris@sundep.org](mailto:ac-paris@sundep.org)

Site web national : <http://www.sundep.org>

Site académique : <http://sundep.idf.free.fr>

## **Droit privé : Reporter les congés payés du salarié malade**

### Salarié malade avant les congés payés

Le salarié est considéré comme en arrêt maladie et non en congés payés. Il bénéficie du maintien de sa rémunération par l'employeur si son ancienneté est suffisante (article L. 1226-1). L'employeur verse l'indemnité de congés payés au salarié lorsqu'il prendra ses jours de congés reportés, après la fin de son arrêt maladie.

### Salarié malade pendant les congés payés

Le salarié est considéré en congés payés et l'employeur lui verse l'indemnité de congés payés correspondante. Le salarié peut percevoir des indemnités journalières de sécurité sociale (les deux indemnités peuvent se cumuler) à condition d'envoyer son arrêt de maladie à son employeur qui devra remplir l'attestation de salaire pour la sécurité sociale. Par contre l'employeur n'est pas tenu de verser le complément conventionnel de salaire.

Si le salarié malade pendant les congés payés est toujours malade après les congés payés : il relève du régime de la maladie.

Donc il ne faut plus se référer à l'avenant de 2006 dans la convention collective des PSAEE.

## **Des dates à retenir**

- Le samedi 15 janvier 2011 : Assemblée générale du SUNDEP Solidaires Paris de 10h à 12h suivie d'un apéritif pour fêter ensemble la nouvelle année. Venez nombreux.
- Le 31 décembre 2010 : date limite de paiement de la cotisation syndicale. Tout paiement au-delà de cette date ne pourra être pris en compte par l'administration fiscale.

## **Enseignants sur le départ en retraite**

Le traitement continué, c'est à dire le maintien du salaire en septembre ou en janvier lorsqu'un enseignant cesse son activité à la fin de l'année scolaire ou à la fin des vacances de Noël, disparaît à partir du 01/01/2011 ainsi que la Cessation progressive d'activité (CPA)



**SUNDEP-Solidaires** Académie de Paris 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET

Tel : 01 43 60 59 47 - Email : [ac-paris@sundep.org](mailto:ac-paris@sundep.org)

Site web national : <http://www.sundep.org>

Site académique : <http://sundep.idf.free.fr>